



*Direction Générale des Services*

## Conseil municipal du 20 juin 2025 DELIBERATION

Rapporteure : Marie-Lyse BISTUÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Iñaki ECHANIZ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 28  
Nombre de votant-e-s : 33

### Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

### Etaient représentés :

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à M. Nicolas MALEIG,
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Monique ASSO,
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.

### **8 – RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION SITUÉE AU CIMETIÈRE NOTRE-DAME 3**

Par acte en date du 10 février 2025, Madame Nicole IRIGOY a acquis dans le cimetière d'Oloron Sainte-Marie (Notre-Dame 3), une concession (série H n° 56) moyennant le prix total de 299.75 €, laquelle concession se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture.

En conséquence, Madame Nicole IRIGOY propose de rétrocéder sa concession à la Commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

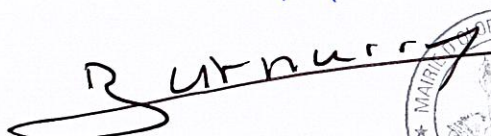
Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la rétrocession à la Commune de la concession perpétuelle achetée par Madame Nicole IRIGOY,

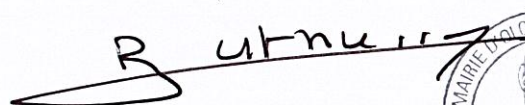
- **FIXE** le prix de la rétrocession de la concession à la somme
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer l'acte de rétrocession.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 20 juin 2025.  
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 26/06/2025


Le Maire,

  
**Bernard UTHURRY**  
